

Protection de la bande riveraine : Premier bilan

Brigitte Voss,

Conseillère en environnement, MRC des Pays-d'en-Haut

Chronique parue dans le Journal des Pays-d'en-Haut, le 24 septembre 2008

Déjà la fin de l'été! Nous voilà déjà à l'heure des bilans, notamment en ce qui a trait à la protection de la bande riveraine des lacs et des cours d'eau de notre région.

Tout d'abord, il est important de rappeler que la notion d'interdiction de couper le gazon dans la bande riveraine implique un changement de mentalité important. Effectivement, l'arrivée du nouveau règlement incite les riverains à voir leur terrain d'une façon différente, non pas seulement d'un point de vue esthétique mais aussi comme étant un élément essentiel à la santé du lac ou du cours d'eau qui le borde.

De ce fait, nous pouvons qualifier l'année 2008 comme étant notre « année zéro », dans le sens où les municipalités locales ont choisi de privilégier la sensibilisation à la coercition dans l'application de réglementation de la protection de la bande riveraine. Beau temps mauvais temps (et on s'entend pour dire que le mauvais temps était particulièrement au rendez-vous cet été), les inspecteurs en environnement ainsi que les stagiaires embauchés ont rencontré les riverains de porte en porte afin de leur expliquer les fondements de la protection des lacs et cours d'eau ainsi que l'importance de la bande riveraine.

Des résultats encourageants

Il est clair qu'en un seul été, il est impossible de rencontrer tous les riverains de tous les lacs et cours d'eau de notre territoire. Ceci s'explique par le nombre important de ces derniers dans la MRC des Pays-d'en-Haut (par exemple 350 lacs, dont la moitié se trouvent dans les municipalités de Saint-Adolphe-d'Howard et de Wentworth-Nord), par le manque de ressources humaines ainsi que par la volonté – ou non – des riverains à collaborer dans l'effort de renaturalisation de la bande riveraine.

Malgré cela, nous pouvons affirmer que plusieurs lacs de notre région subissent une véritable métamorphose. Les traditionnels gazons sont substitués par une mosaïque d'arbustes, d'arbres et d'herbacées ou encore de fleurs des champs tout à fait magnifiques! En un seul été, les riverains ont déjà, grâce à leurs efforts, contribué à la santé de leur plan d'eau de façon significative.

À cela nous pouvons également souligner la participation et la collaboration soutenues de l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD) et du CRE Laurentides qui contribuent significativement à l'amélioration de la santé de nos plans d'eau.

À quoi doit-on s'attendre pour 2009?

Les municipalités locales continueront leur travail de sensibilisation en 2009, tout en commençant à appliquer de façon plus rigoureuse le règlement d'interdiction de coupe de gazon dans la bande riveraine. La plantation d'herbacées, d'arbustes et d'arbres sera également encouragée, particulièrement sur les terrains démunis de toute végétation. Rappelons que les riverains ont un délai de 24 mois suivant l'adoption du règlement municipal pour renaturaliser les 5 premiers mètres de la rive (à partir de la ligne naturelle des hautes eaux).

Je termine donc cette chronique en disant « Bravo » à tous les riverains qui prennent la santé de leur lac à cœur ainsi qu'à tous les inspecteurs et stagiaires qui ont fait un excellent travail cet été!

Pour plus d'informations sur les lacs et cours d'eau, visitez notre site web! www.mrcpdh.org